



DEPARTEMENT DE L'EURE  
Commune de HEUBÉCOURT - HARCOURT

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

2.1

Procédure du	Modification	Echelle
Date	Date	
arrêté le: 18/09/2012		1/5000
approuvé le:		

- LEGÈRE ZONAGE**
- LIMITE DES ZONES
- ZONES URBAINES**
- U1 - Zone d'urbanisation Bâti Ancien
  - U2 - Zone d'urbanisation Bâti Récent
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- AU - Zone d'urbanisation future nécessitant une modification du PLU
- ZONES NATURELLES**
- A - Zone à vocation Agricole
  - Ai - Zone à vocation Agricole inconstructible
  - N - Zone à vocation Naturelle de Préservation
  - Nj - Zone à vocation Naturelle de Préservation des jardins
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- ERT, ER2, ER3, ER4, ER5 - Prof. de la Commune pour l'alignement de voirie, aménagement sécuritaire bassins piétons, parking complète
  - Préservation au titre de l'article L123-1-5, alinéa 7 du Code de l'Urbanisme (le numéro renvoie à la photographie dans l'annexe du règlement du PLU)
- ESPACES BOSES CLASSES**
- Périimètre dans lequel s'appliquent des orientations particulières d'aménagement du PADD
- AXES DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES**
- CAVITES SOUTERRAINES**
- Source site : [www.eure.equipement.gouv.fr/aces-a-la-carte-des-cavites-r279.html](http://www.eure.equipement.gouv.fr/aces-a-la-carte-des-cavites-r279.html)
- xxxxxxx numéro de l'indice
  - Indice avérés - Carnières souterraines : rayon de 40m (narières, argillière, calloutière, pierre de taille...)

Ce plan est le fruit de plan destiné à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Il n'a pas valeur de Cadastre.